



ASSOCIATION ENSEMBLE AVEC BENOÎT

155 chemin de Font Cailloure

06 510 GATTIÈRES

Tel : 06 26 76 09 87 / 06 11 83 48 68

mail : eab@ensemble-avec-benoit.com

site : www.ensemble-avec-benoit.com

Règlement de course

Le dimanche 28 mars 2010, l'association « Ensemble avec Benoît » organise une course pédestre sur les communes de Saint Jeannet et de La Gaude (06).

Trois parcours sont proposés :

- Course de 10 km à partir des cadets.
- Course de 4,8 km à partir des minimes.
- Marche solidaire de 5 km ouverte à tous.

Chaque coureur devra présenter, au plus tard au moment du retrait du dossard, l'original ou la copie de sa licence (FF Athlétisme, la FSCF, la FSGT ou l'UFOLEP, FF de Triathlon, l'UNSS ou l'UGSEL) ou un certificat médical de non contre indication à la course à pied en compétition datant de moins d'un an au moment de la course.

Pour les mineurs, les parents devront en outre fournir une autorisation parentale.

Les courses 10 km et 4,8 km seront chronométrées, avec classement par catégories, et s'effectuent à allure libre, sur route ouverte à la circulation.

Le chronométrage électronique à puces de ces courses sera assuré par le Spiridon Côte d'Azur.

La marche est une marche solidaire, à allure libre et sans classement à l'arrivée.

- 10 h : départ des courses de 4,8 km et 10 km (du stade de Saint Jeannet) suivies du départ des marcheurs.

La remise des dossards se fera sur place le matin de 8 h à 9 h 30 pour les adultes ainsi que le samedi 27/03/2010 au matin, devant les commerces du Peyron (St Jeannet) de 9h à 13h.

L'organisateur est couvert par une police d'assurance responsabilité civile ; la course est assurée auprès de la compagnie MAIF.

L'assistance technique sera assurée par l'association « Ensemble avec Benoît » ; un médecin sera sur place durant toute la durée de l'épreuve, les secours seront assurés par la Croix Rouge.

Le parcours sera balisé et fléché ; tous les km seront matérialisés. La circulation sera régulée par des signaleurs bénévoles.

Des postes de ravitaillement seront disposés le long du parcours et à l'arrivée.

Seuls les véhicules officiels seront autorisés à suivre la course.

La participation à l'épreuve implique l'acceptation du présent règlement.

En cas de réclamation, les décisions de l'organisateur seront sans appel.